

COVID-19

Infolettre aux familles

CHSLD



Le 9 octobre 2020

PLUSIEURS SECTEURS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES EN ALERTE ROUGE

Comme vous le savez probablement, en raison de la transmission soutenue et importante du virus COVID-19 dans la communauté, notre région a, depuis le 1^{er} octobre, atteint le palier d'alerte maximale (rouge) dans plusieurs de ses secteurs, à l'exception des Etchemins et de Montmagny-L'Islet.

Certaines mesures ont été rehaussées par le ministère de la Santé et des Services sociaux spécifiquement pour les CHSLD en palier d'alerte rouge. **Toutefois, l'ensemble des CHSLD de notre région demeurent soumis aux recommandations de notre Direction de santé publique régionale en matière de restrictions des visiteurs et de la nécessité du port de la protection oculaire et du masque de procédure. Par conséquent, l'ensemble des CHSLD demeurent soumis aux consignes suivantes :**

- Seul le proche aidant qui apporte une aide ou un soutien significatif peut poursuivre son implication auprès du résident. Les visites pour des raisons humanitaires (ex. : soins de fin de vie) sont également autorisées;

Le proche aidant est une personne de la famille ou non, dont le soutien auprès du résident est offert de façon régulière, pour répondre à des besoins et pour contribuer à l'intégrité et au bien-être d'un proche : accompagnement pour les repas, surveillance et vigilance face à l'état général, soutien à diverses activités de la routine quotidienne ou récréative, aide à la marche ou soutien sur le plan moral ou apporter du réconfort.

- L'accès au CHSLD et au terrain de l'établissement n'est pas permis aux autres visiteurs;
- Le proche aidant doit porter, lors de son passage, une protection oculaire qui lui est fournie par l'établissement;
- Le proche aidant doit demeurer à la chambre du résident et ne doit pas circuler dans les aires communes;
- Le proche aidant peut accompagner le résident pour prendre une marche sur le terrain du CHSLD s'il le souhaite, en évitant toutefois le contact avec les autres personnes qui y circuleraient;
- La livraison de biens (nourriture, achat, etc.) pour les résidents demeure possible avec respect du mécanisme sécuritaire mis en place (dépôt, désinfection);
- Les professionnels de l'équipe interdisciplinaire interne (ergothérapeute, physiothérapeute, intervenant social, nutritionniste, etc.) et externe de l'établissement (dentiste, orthopédiste, podologue, etc.) favoriseront la consultation et l'intervention à distance et ajusteront la fréquence de leurs visites en fonction des besoins essentiels.

S'ajoutent à ces directives quelques particularités propres aux secteurs en alerte rouge :

- Un proche aidant à la fois par résident, pour un maximum de deux personnes par 24 heures, peut se présenter au CHSLD;
- La présence d'une « dame de compagnie » est permise par 24 heures si elle apporte une aide ou un soutien significatif. Elle est alors incluse dans le maximum prescrit de deux proches aidants;
- Un proche aidant ne peut pas venir accompagné de son animal de compagnie;
- Le nettoyage des vêtements des résidents par les familles est non permis.
- Les sorties extérieures pour moins de 24 heures (rendez-vous médicaux) sont limitées à ce qui est essentiel.

- Les congés temporaires dans la communauté (plus ou moins 24 heures) sont non recommandés. Seules les situations exceptionnelles peuvent être évaluées : si essentiel pour l'utilisateur, dans une zone de même niveau d'alerte, chez des personnes significatives.

Malgré ce contexte particulier, nous vous rappelons que les résidents ne sont pas considérés être en confinement.

Nous vous encourageons à garder le contact avec votre proche, par téléphone ou par les moments proposés pour des échanges par le biais des tablettes électroniques. Votre collaboration est toutefois demandée pour coordonner les moments de discussion en fonction de la capacité et de la disponibilité de nos intervenants à accompagner les résidents.

Il s'agit de mesures temporaires, évolutives et sujettes à changement en fonction de l'évolution de la situation.

Bien sûr, s'il y avait un cas confirmé, un cas en investigation ou une éclosion dans l'un des CHSLD, certaines consignes seraient ajustées localement et les familles concernées seraient avisées dans les meilleurs délais.

Les gestionnaires des CHSLD demeurent disponibles pour répondre à vos questions.

Merci de votre soutien et de votre collaboration habituelle.

Nous vous rappelons que toutes les éditions de l'Infolettre aux familles sont disponibles sur la page Web du CISSS de Chaudière-Appalaches, [à la section dédiée aux familles](#). Vous y trouverez également une [foire aux questions](#) régulièrement mise à jour et alimentée à l'aide des préoccupations que nous adressent les familles. Nous vous invitons à la consulter régulièrement. Vous pouvez aussi nous écrire : familles.chsld.cisssca@ssss.gouv.qc.ca.

Foire aux questions :
[foire aux questions](#)

Boîte courriel unique :
familles.chsld.cisssca@ssss.gouv.qc.ca